

MAIRIE
DE SABLONCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Sablonceaux s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame Lysiane GOUGNON, Maire de Sablonceaux, en session ordinaire d'après convocations faites le 04 décembre 2023.

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, GLEYZE Sophie, LAMY Elisabeth TOUVRON Catherine, BESSON-CULOT Sandrine Mrs. PACAUD Fabien, JAULIN Bernard, PHILIPPS Thierry, HAUSELMANN Antoine, HAZARD Pierre,
ABSENTS EXCUSES : Mme. DE MIRAS Magalie (pouvoir à Mr. HAZARD), Mrs. ARNAUD Régis, BETIZEAU Philippe (pouvoir à Mr. JAULIN), MORIZOT Matthieu (pouvoir à Mme. GOUGNON),
Secrétaire de séance : Mme. LAMY Elisabeth

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, conformément à la loi Mme. LAMY Elisabeth ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2023 :

Ledit procès-verbal a été transmis le 04 décembre 2023 (par mél) à l'ensemble des conseillers municipaux.

Il est adopté à l'unanimité. Au registre sont les signatures.

N° 01 Subvention aux associations 2023

Monsieur HAZARD quitte la salle, ne prend pas part au débat et au vote.

Le Conseil Municipal, après présentation des différentes demandes et en avoir délibéré, à l'unanimité, vote pour l'année 2023, les subventions aux différentes associations et sociétés comme suit :

ASSOCIATIONS	€
Saujon Solidarité	350
A.C.C.A de SABLONCEAUX	550
Foyer Rural de SABLONCEAUX	1 000
Tennis Club de SABLONCEAUX	500
Batterie-Fanfare de SABLONCEAUX	1 000
Génération Mouvement Club Les Aînés Ruraux	550
TOTAL	3950

Les Crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice, chapitre 65 article 6574.

N° 02 Prise en charge de l'étude de sol pour l'acquisition de la parcelle AB 86 : erreur matérielle sur le montant

Par délibération en date du 07/10/2023, le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge l'étude de sol dans le cadre de l'acquisition de la parcelle AB 86 à SABLONCEAUX « Saint-André » appartenant à Mr et Mme BOUGNAUD pour un montant de 520, 80 € TTC. Or une erreur matérielle a été faite.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Considérant qu'un acompte avait déjà été versé de 220.20 €,
- Décide de prendre en charge la totalité de l'étude de sol soit 744.00 € TTC
- Autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

N° 03 Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les états des taxes et des produits irrécouvrables établis par Monsieur le Comptable du Trésor en date du 26/10/2023 ;

CONSIDERANT que ces états portent sur plusieurs titres émis à l'encontre de particuliers déclarés non solvable ou reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'admettre en créances irrécouvrables les titres de recettes relatifs à des repas de cantine et ordures ménagères détaillés sur les états joints en annexe, pour un montant total de 1 624.10 € pour le motif que ces titres concernent des particuliers déclarés non solvable ou reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice au chapitre 65 compte 6541.

N° 04 Devis pour la fourniture et l'installation de deux bâches incendie

Dans le cadre de la mise en place de Défense Extérieure Contre l'Incendie sur deux hameaux de la commune de SABLONCEAUX « La Sicarde » et « Chez Maulin », des devis ont été sollicités auprès de quatre entreprises pour la fourniture et la mise en place d'une bâche souple d'incendie hors sol de 60 m3 avec terrassement et clôture.

Suite à la réception et à la présentation des devis :

- EUROVIA pour un total de 36 798.00 € HT (44 157.60 € TTC)
- C.E.R pour un total de 47 673.88 € HT (44 157.60 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité de la mise en place de ces Défenses extérieures Contre l'Incendie,

- ACCEPTE le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 36 798.00 € HT (44 157.60 € TTC) pour la fourniture et la mise en place d'une bâche souple d'incendie hors sol de 60 m3 avec terrassement et clôture aux hameaux de « La Sicarde » et « Chez Maulin »,
- AUTORISE le maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

N° 05 Décision modificative N°03

CARA : Rapport annuel relatif sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées - Exercice 2022

Conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Madame le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activités pour l'année 2022 de la C.A.R.A.

Divers :

- Présentation de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pouvant être attribuée aux agents dont la rémunération BRUTE est inférieure ou égale à 39 000€ sur une période de référence du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, à verser éventuellement avant le 30 juin 2024 (Décret N°2023-1006 du 31 octobre 2023). Le Conseil est favorable au versement de cette prime exceptionnelle et propose d'appliquer le plafond maximum de chacune des tranches de rémunération. Cette proposition devra obtenir l'avis favorable du Comité Social Territorial auprès du Centre de Gestion de la F.P.T puis le Conseil municipal devra délibérer sur cette mise en place.
- Recherche d'une salle pour les répétitions et spectacle annuel de l'association Eloises de Nancras.
- Les colis de Noël sont arrivés et vont être distribués prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant posé, la séance est levée à 21 heures 40.

Numéros d'ordre des délibérations – Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2023 :

N° 01 Subvention aux associations 2023

N° 02 Prise en charge de l'étude de sol pour l'acquisition de la parcelle AB 86 : erreur matérielle sur le montant

N° 03 Admission en non-valeur

N° 04 Devis pour la fourniture et l'installation de deux bâches incendie

N° 05 Décision modificative N°03

CARA : Rapport annuel relatif sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées - Exercice 2022

Membres du Conseil Municipal - Séance du 11 décembre 2023 :

NOM	Prénom	Fonction	Présence	Pouvoir
GOUGNON	Lysiane	Maire	Présent(e)	
PACAUD	Fabien	1 ^{er} . Adjoint	Présent(e)	
GLEYZE	Sophie	2 ^e . Adjoint	Présent(e)	
JAULIN	Bernard	3 ^e . Adjoint	Présent(e)	
LAMY	Elisabeth	4 ^e . Adjoint	Présent(e)	
TOUVRON	Catherine	Conseiller M.	Présent(e)	
BETIZEAU	Philippe	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	Pouvoir à Mr. JAULIN
BESSON-CULOT	Sandrine	Conseiller M.	Présent(e)	
ARNAUD	Régis	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	
MORIZOT	Matthieu	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	Pouvoir à Mme. GOUGNON
HAZARD	Pierre	Conseiller M.	Présent(e)	
DE MIRAS	Magalie	Conseiller M.	Absent(e) excusé(e)	Pouvoir à Mr. HAZARD
HAUSELMANN	Antoine	Conseiller M.	Présent(e)	
PHILIPPS	Thierry	Conseiller M.	Présent(e)	

Le président,

Le secrétaire,